

CANTON DE NEUCHÂTEL Unanimité contre la nouvelle politique salariale. Les syndicats sont en colère

CONTEXTE

L'Etat de Neuchâtel prévoit d'appliquer une nouvelle politique salariale à partir du 1er janvier 2017. Le Conseil d'Etat a dévoilé la semaine dernière les futures grilles salariales des fonctionnaires et des enseignants (notre édition de vendredi passé). Les syndicats de la fonction publique, qui ont déjà dit le mal qu'ils pensaient de cette nouvelle politique salariale (notre édition du 28 mai), ont donné hier une conférence de presse.

PASCAL HOFER

«Mensonges», «ulcérés», «tricheries», «intégrisme», «scandale», «indigne»... Les représentants des syndicats des services publics ont utilisé des termes forts, hier, pour dénoncer à la fois l'attitude du Conseil d'Etat et la nouvelle politique salariale qui doit s'appliquer aux fonctionnaires cantonaux et aux enseignants. Selon les syndicats, le gouvernement «trompe tout le monde» lorsqu'il affirme que les nouvelles grilles salariales amènent toute une série d'améliorations.

LA FORME ET LE FOND

Dans ce dossier technique, impossible de dresser la liste complète des critiques que les syndicats adressent au Conseil d'Etat. Il en existe d'abord sur la forme: les représentants des employés parlent d'un «simulacre de négocia-

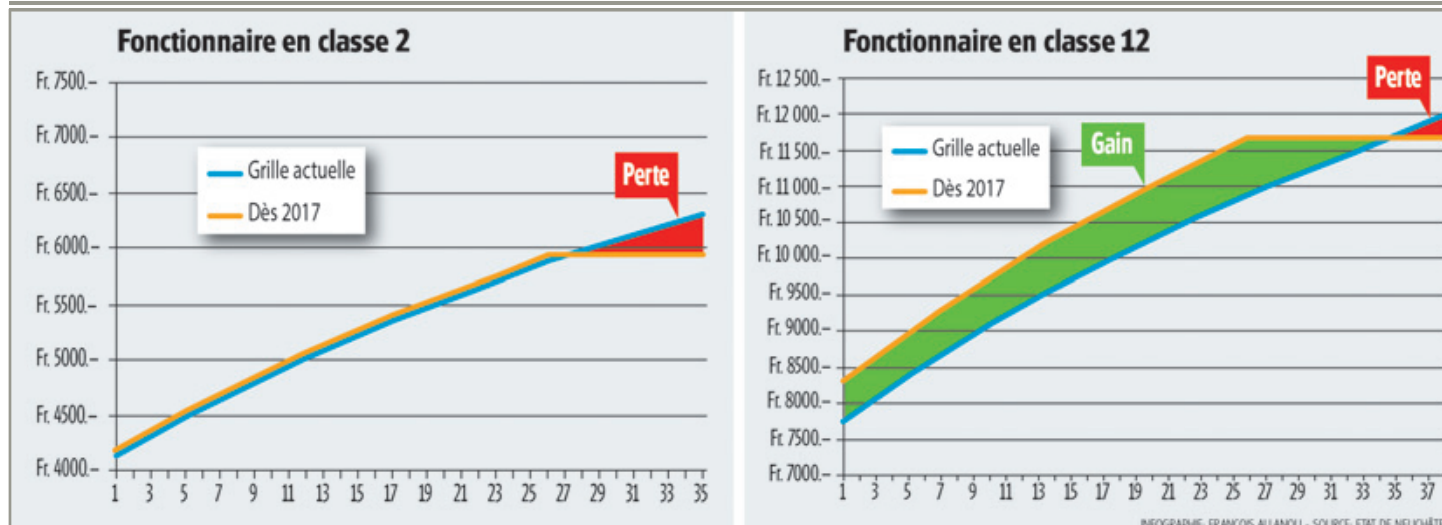
tions», eux qui estiment que le gouvernement, à quelques détails près, n'a tenu compte d'aucune de leurs propositions. Il aurait en outre utilisé le calendrier pour empêcher le déroulement normal des discussions, «par exemple en débarquant en novembre 2015 avec un projet tout fait qu'il avait lui-même entièrement élaboré», a dénoncé Michel Gindrat, du SSP-enseignants (voir ci-contre la liste des syndicats).

Pour ce qui est du fond, le principal grief, comme nous l'avons déjà signalé, porte sur le «salaire de carrière». Il correspond à l'addition de tous les salaires durant une carrière, depuis l'engagement jusqu'au moment où la personne prend sa retraite. Les syndicats ont calculé qu'avec les nouvelles grilles salariales, certains collaborateurs toucheront jusqu'à 300 000 francs de moins sur l'ensemble de leur carrière. «Ces pertes concernent également les catégories d'enseignants dont le Conseil d'Etat dit qu'ils seront augmentés, mais qui, en fait, seront perdants au final», a commenté Pierre Graber, du SAEN. «Sans parler des conséquences sur la caisse de pensions», a précisé José Sanchez, du SSP-administration.

AMPLITUDE DE SALAIRE

A propos de l'administration, et donc des fonctionnaires, Pierre de Marcellis, du SMF, a dénoncé «les économies réalisées sur les bas salaires, alors que les perspectives des hautes classes de salaires seront améliorées». Avant d'ajouter: «Vi-

COMPARAISON DE DEUX ÉVOLUTIONS SALARIALES



Ces graphiques sont tirés des documents distribués hier aux médias par les syndicats pour illustrer ce qu'ils considèrent comme une inégalité de traitement. Ces graphiques représentent les évolutions salariales de deux classes, une de bas salaires (classe 2), l'autre de hauts salaires (classe 12), en fonction de la grille salariale appliquée: soit celle qui est aujourd'hui en vigueur (en fait, comme on se trouve actuellement dans une phase transitoire, il s'agit de la grille de 2014), soit celle qui doit s'appliquer à partir de 2017. Le graphique de gauche montre la perte enregistrée après une trentaine d'années. Le graphique de droite montre le gain réalisé dès le début de carrière (le cas échéant).

siblement, on ne vit pas sur la même planète...»

Il a dénoncé, aussi, «la réduction de 54% à 41% de l'amplitude du salaire de carrière». Ce pourcentage correspond à la hausse maximale du salaire durant une carrière si le collaborateur parvient au dernier échelon salarial.

PRIMES AU MÉRITE?

«Nous étions prêts à descendre en dessous de ces 54%, et donc à faire des efforts», a commenté Patrick Siron, du SGADN. «Mais le Conseil d'Etat n'a rien voulu entendre. Il avait décidé que ce serait 41%, point final, sans que l'on puisse négocier quoi que ce soit.»

Le policier a également évoqué l'intention du Conseil d'Etat, à partir de 2020, de consacrer 0,1% de la masse salariale à des primes individuelles. «Pour un policier, le mérite, cela veut dire quoi? On donnera une prime à celui qui a mis le plus d'amendes? C'est une dérive dangereuse.»

RETRAIT DEMANDÉ

En définitive, les syndicats du service public, à l'unanimité, s'opposent aux nouvelles grilles

salariales. «Le Conseil a fait semblant de négocier, mais en fait, il veut passer en force», a déclaré Michel Gindrat. «Et pour passer en force, il faut tricher, il faut mentir. Le gouvernement avait la claire volonté de faire des économies tout en augmentant les hauts salaires. C'est inacceptable. Nous exigeons le retrait de ce projet.»

MANIFESTATION

Réunis lundi soir en assemblée générale, les syndicats ont décidé de mener différentes actions après les vacances scolaires, dont «une grande manifestation à la mi-septembre», a annoncé Claude Grimm, du SSP.

Elle sera accompagnée par d'autres mesures qui doivent encore être validées à l'interne par les syndicats. «Nous envisageons de faire un débrayage, voire une grève.» Les enseignants ont d'ores et déjà décidé de mener des actions spécifiques, par exemple en quittant les groupes de travail du Département cantonal de l'éducation.

On ne sait pas si l'été sera chaud. L'automne social, lui, le sera assurément. ○

TOUS LES SYNDICATS SONT CONTRE

L'ensemble des syndicats neuchâtelois de la fonction publique rejettent la nouvelle politique salariale qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2017. Ils sont au nombre de sept et ils ont pour noms: Syndicat des services publics (SSP administration et enseignants, représentés hier par José Sanchez, Michel Gindrat et Claude Grimm), Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN, Pierre Graber), Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat (SMF, Pierre de Marcellis), Syndicat des gendarmes et des agents de détention (SGADN, Patrick Siron, qui représentait aussi le SPJN, le Syndicat de police judiciaire), enfin Association du personnel forestier (ANPF, Dominique Piazza). ○



«Le Conseil d'Etat a fait semblant de négocier, mais en fait, il veut passer en force.»

MICHEL GINDRAT SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS-ENSEIGNANTS



Pierre de Marcellis (à gauche), de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat, et Patrick Siron, du Syndicat des gendarmes et des agents de détention. LUCAS VUITEL